

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

2022-76 CO-FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGE DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt et un septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du quatorze septembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz

Délégués titulaires absents :

Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Madame Laëtitia PELTIER, déléguée du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BERTIN

Affichage le 22 septembre 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-60a du Comité syndical en date du 19 décembre 2019 relative au programme ACTEE,

Vu la délibération n°2020-35 du Comité syndical du SYDELA du 18 juin 2020, relative à la signature d'une convention pour la gestion des demandes et de la perception des financements liés au programme ACTEE, entre le SYDELA, le SYDEV, le SIEML, le TE 53 et le Département de la Sarthe,

Vu la délibération n°2021-07 du Comité syndical en date du 11 février 2021, relative à la candidature du SYDELA au programme ACTEE SEQUOIA,

Vu la délibération n°2022-36 du Comité syndical du SYDELA du 28 avril 2022, relative à l'ouverture de postes en contrat de projet,

Considérant que les membres de l'Entente « Territoire d'énergie Pays de la Loire » ont collectivement, sous la forme de groupement, ou individuellement, participé à la réalisation de programmes accompagnant techniquement et financièrement les projets de rénovation énergétiques de divers ouvrages publics, portés sur leur propre patrimoine ou sur le patrimoine de leurs collectivités membres.

Considérant que dans la continuité des programmes ACTEE SEQUOIA et CEDRE, lesdits membres souhaitent :

- Réaliser une veille sur les opportunités de financement,
- Effectuer les montages et le suivi des dossiers de demande de subvention pour le compte du Pôle Territoire d'énergie Pays de la Loire ou de chaque Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité,
- Aider à la mise en place de dispositif d'aide aux projets,

Considérant que pour mettre en œuvre cet accompagnement, un poste en contrat de projet, d'une durée de 24 mois, a été ouvert en avril 2022 par le Comité syndical du SYDELA, poste qui sera co-financé à part égale avec le SYDEV, le SIEML, le TE53 et le Département de la Sarthe.

Considérant qu'il est proposé de contractualiser une convention de co-financement entre les parties précitées, afin de formaliser les modalités administratives, juridiques et financières de la mutualisation du poste de « chargé de programme de financement rénovation énergétique ».

Considérant qu'il est proposé que l'agent recruté pour occuper le poste soit sous la responsabilité hiérarchique du SYDELA et que le coût annuel du poste chargé sera pris en charge à part égale par chaque partie à la convention.

La Comité décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de convention, annexée à la présente délibération, dans les caractéristiques ci-avant détaillées,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention relative au co-financement d'un poste de chargé de programmes de financement « rénovation énergétique » entre les membres de l'Entente « Territoire d'énergie Pays de la Loire ».**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**